Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602236-20260321-D202614-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE SAINT-JEAN-LA-POTERIE

(Mairie-17, rue de la Mairie – 56350 Saint-Jean-la-Poterie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt-et-un mars à 12h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-la-Poterie, après convocation légale du 16 mars 2026, salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexis MATULL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Alexis MATULL, Stéphanie PRIOUL, Frédéric LE BERRE, Gwénola SEIGNARD, Serge DRAGO, William LE GRAND, Roselyne HAUGOMAT, Jany LE BEL, Hélène FOURNEL, Eric RENAUDEAU, Pascal LE GOAS, Laurence HAAS-BAUMER, Magali LE CLAINCHE, Mickaël LE CADRE.

ETAIENT ABSENTS :

Ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Laurence HASTIR	Alexis MATULL	21/03/2026

N'ayant pas donné mandat de vote :

Le conseil municipal a désigné, Magali LE CLAINCHE conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602236-20260321-D202614-DE

2026-14	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Alexis MATULL, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.
VU l'article L2122-1 du CGCT, qui dispose qu'il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil.
VU l'article L2122-2 du CGCT, qui précise que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, :

- **FIXE** à 3 le nombre de postes d'adjoints pour la durée du mandat.

Fait et délibéré à Saint-Jean-la-Poterie, le 21 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alexis MATULL

La secrétaire de séance,
Magali LE CLAINCHE

MAIRIE DE SAINT-JEAN-LA-POTERIE * 56 (MORBIHAN) *